

Lors d'un accident, remplissez avec précision le constat amiable et relisez le attentivement



Les assureurs vont se baser sur le constat amiable établi par les 2 conducteurs pour déterminer le partage des responsabilités entre les 2 assurés.

Votre version des faits aura la même valeur que celle de l'autre conducteur. Aucun des 2 assureurs n'ira vérifier les circonstances de l'accident sur place.

Soyez donc très **précis** dans la description des circonstances de l'accident et lorsque vous cochez les **cases** du constat qui illustrent auprès des assureurs les circonstances de l'accident. Le conducteur cochant des cases risque fort d'être déclaré **responsable** de l'accident par les assureurs.

Soignez également le **croquis** qui illustre l'accident, déterminez la position des 2 [voitures](#) lors de l'accrochage, la signalisation [routi re](#)   proximit  de l'accident, et les points de chocs entre les 2 voitures.

Sachez que vous ne pourrez pas contester les circonstances de l'accident auprès de votre assureur si vous avez signé le [constat amiable](#) .

Sachez qu'en cas de **divergence d'appréciation** sur les circonstances de l'accident avec l'autre conducteur, vous n'avez pas l'obligation de **signer** le constat amiable qui  quivaudrait reconnaissance   des circonstances de l'accident par l'autre conducteur.

Dans ce cas, remplissez le constat amiable,  crivez pr cis ment votre version de l'accident mais **ne le signez pas**. Pr cisez que vous  tes en **d saccord** avec la version des faits telle que d crite par l'autre conducteur.

Envoyez le constat amiable non sign    votre assureur et expliquez par courrier s par  les circonstances de l'accident.

Contrairement   une id e r pandue, remplir un constat amiable sans le signer ne constitue pas un **d lit de fuite**. Il marque simplement votre d saccord avec les faits d crits par l'autre conducteur.

Sachez n anmoins que dans ce cas, en l'absence d' l ments compl mentaires   la version des 2 [conducteurs](#), les assureurs retiendront le partage des responsabilit s.

Dernier conseil, un accident n'arrive fort heureusement pas tous les jours. Alors si vous **pr ** **remplissez** les  l ments administratifs du constat amiable (immatriculation, permis, adresse, etc.), le jour J vous serez plus disponible pour vous consacrer   la description des circonstances de l'accident, v rifier la signalisation routi re, et d tecter une [infraction routi re](#)

commise par l'autre conducteur.Â Â

Vous pourrez toujours **contester** la d cision de votre assureur quant   la r partition des responsabilit s aupr s des Tribunaux, mais sans  l ments de preuve d montrant votre version des faits, vos chances d'obtenir gain de cause sont tr s faibles.

Eric Houquet, 11/02/2008